



## licenciement economique d'un CDI

Par **christine CHABAS**, le **10/07/2010** à **19:45**

BONJOUR, je serai licenciée économiquement le 20 juillet 2010 après avoir effectué mes 2 mois de préavis pour 3 ans d'ancienneté. 1/ je veux savoir s'il est normal que l'on me paie 3 semaines de salaire et non pas le mois entier car la rupture du contrat de travail est faite par mon employeur. 2/ pour 1473 euros brut (1212 euros net), et 3 ans d'ancienneté combien aurais-je comme indemnités de licenciement... en net. 3/ j'ai cumulée 27 jours et demi de congés payés non pris... près de 5 semaines et demi, combien cela devra-t-il me faire en brut et en net pour un salaire de 1473 euros brut et 1212 net...